

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Bilan annuel des directeurs de la protection de la jeunesse/directeurs provinciaux : 40 ans d'expertise pour bâtir l'avenir

Rimouski, le 25 septembre 2019 – Dans le cadre de leur 16^e bilan annuel, les directrices et les directeurs de la protection de la jeunesse du Québec, aussi directeurs provinciaux (DPJ-DP), profitent de cette tribune pour souligner les quarante ans de la Loi sur la protection de la jeunesse en portant leur regard vers l'avenir.

Ces quarante dernières années ont été marquées par la conviction et la persévérance de milliers de personnes de divers horizons, par de riches et féconds partenariats sans cesse renouvelés et par une étroite complicité entre les chercheurs et les gens de terrain. De nombreuses et belles réussites ont ponctué ce parcours mais aussi, quelques tristes revers qui, chaque fois, ont entraîné un examen attentif de nos pratiques et une réflexion quant aux mesures d'amélioration possibles.

Malgré les pas de géant franchis au fil du temps et en dépit des milliers d'enfants qui ont pu profiter des bienfaits de la Loi sur la protection de la jeunesse, le nombre d'enfants qui ont fait l'objet d'un signalement et qui ont besoin de protection ne cesse d'augmenter. Cette situation préoccupe grandement les DPJ du Québec dont le défi pour l'avenir est d'infléchir cette tendance et d'offrir un monde meilleur à nos enfants.

Les tragiques événements du printemps 2019 nous rappellent qu'en dépit du travail acharné des milliers d'intervenants dédiés à la protection de tous les enfants du Québec, nous ne sommes pas à l'abri d'une telle situation. La protection des enfants est un travail d'équipe où la contribution de chacun est fondamentale. Quand une situation glisse entre les mailles du filet, ce sont tous ses acteurs qui doivent se questionner.

La commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse qui s'amorce constitue pour les DPJ une réelle occasion de faire le point de façon constructive avec l'ensemble des acteurs de la société sur la question de la protection des enfants, de leur droit et de leur bien-être. Il s'agit également d'une occasion de réaffirmer le consensus social sur la protection de la jeunesse et de redéfinir les mandats qui sont confiés tant aux DPJ qu'à l'ensemble des acteurs œuvrant au mieux-être des enfants et des familles vulnérables.

Statistiques provinciales 2018-2019

- 105 644 signalements traités au Québec. Il s'agit d'une hausse de 10 % par rapport à l'an dernier.
- 41 530 signalements retenus.
- 289 situations d'enfants signalés par jour, soit 26 situations de plus que l'an dernier chaque jour.
- 61,9 % des enfants dont la situation est prise en charge par les DPJ sont demeurés dans leur milieu familial ou chez des tiers significatifs.
- 9 879 adolescents ont reçu des services dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), ce qui représente une diminution de 6,5 % par rapport à l'an dernier.

Statistiques au Bas-Saint-Laurent 2018-2019

- 2816 signalements traités au Québec. Il s'agit d'une hausse de 19,7 % par rapport à l'an dernier.
- 8 situations d'enfants signalés par jour.
- 219 adolescents ont reçu des services dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), ce qui représente une diminution de 16,4 % par rapport à l'an dernier.

Pour consulter le Bilan 2018-2019 : [Bilan DPJ](#)

Renseignements :

Information : Ariane Doucet-Michaud

Conseillère-cadre aux communications stratégiques

à la présidence-direction générale et relations avec les médias

418 734-2112 (bureau)

418 318-4751 (cellulaire)

ariane.doucet.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca

www.cisss-bsl.gouv.qc.ca